

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille dix-huit, Le conseil municipal, légalement convoqué le 27 juin, s'est réuni en séance publique, le 3 juillet 2018 à 19 heures 30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier MICHEL, Maire.

**Etaient présents** : MM Didier MICHEL, Sébastien HUMEZ, Laurence ALBERTIER, Frédéric LHEUREUX, Pascale LECIEJEWSKI, Manuel DA SILVA VINHAS, Morgane DELY, Maud VERMERSCH, Philippe CREPIN.

**Excusés** : MM Audrey LEFEBVRE qui donne procuration à Madame Pascale LECIEJEWSKI, Dominique AUCREMANNE qui donne procuration à Monsieur Sébastien HUMEZ, Fabrice LHULLIER, Amélie CREPIN qui donne procuration à Madame Morgane DELY, Alain PAVY, Maryse CAUWET qui donne procuration à Monsieur Philippe CREPIN.

**Secrétaire de séance** : Madame Maud VERMERSCH.

formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance

Madame Maud VERMERSCH a été nommée secrétaire de séance.

Après la mise aux voix des différents points à l'ordre du jour, l'assemblée, après avoir délibéré, a :

- approuvé le compte rendu de la réunion précédente (unanimité)
- adopté la décision budgétaire modificative n°1 (onze voix pour, 2 abstentions),
- attribué une subvention exceptionnelle au TFC ((onze voix pour, 2 abstentions),
- ajouté des règles d'absence aux accueils collectifs de mineurs du mercredi après-midi, des petites vacances et des centres d'été, ajouté également des tarifs pour le mercredi (unanimité),
- fixé l'attribution et le tarif de vente du bois d'élagage des arbres du parc du Manoir dont le produit sera reversé au CCAS (unanimité),
- révisé les tarifs des opérations funéraires (unanimité),
- approuvé le rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (.C.L.E.C.T) sur l'évaluation de l'impact du transfert de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (T.C.C.F.E) consécutif au transfert, à la C.U.A, de la compétence « concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz » (unanimité),
- validé l'allègement du prix de cession de l'ancien centre équestre, consécutivement à la confirmation par l'E.P.F du projet de Pas-de Calais Habitat (unanimité),
- organisé le concours des maisons fleuries (unanimité).

L'assemblée a été informée de l'évolution du dossier du site de l'ancien Jump Club.

Tilloy-les-Mofflaines, le 5 Juillet 2018

Le Maire,

Didier MICHEL